

~~~~~  
**COMMUNE DE BUSWILLER**  
~~~~~

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2020
Sous la présidence de Monsieur Daniel ETTER, Maire

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 8

Membres présents : Gérard BERBACH, Régis ERDMANN, Patrick KURTZ, Katia KLEIN, Nadine ASSENDONCK, Julien BURG, Jean-Jacques BRODUT,

Membres absents : Sylvie SQUILLACI, Mathias ISRAEL (excusés), Johnny KOHLER

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative n°2 au budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 en gestion générale ayant été adopté le 15 avril dernier alors que toutes les données permettant une ventilation correcte des crédits n'étaient pas encore connues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n° 2 suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : c/6451 : + 100 €
 ligne 022 : - 100 €

2. Transfert de la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques »

- Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-37 et L.5211-17,
- Vu** le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 complétant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre
- Vu** l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 approuvant l'évolution et la restitution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
- Vu** la délibération n°17 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 proposant aux communes membres de transférer à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »,

Le Conseil Municipal de Buswiller, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * **de TRANSFERER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;
- * **de PRECISER** que constitue une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (IRVE) l'ensemble des matériels, tels que circuits d'alimentation électrique, bornes de recharge ou points de recharge, coffrets de pilotage et de gestion, et des dispositifs permettant notamment la transmission des données, la supervision, le contrôle et le paiement, qui sont nécessaires à la recharge ;
- * **de PRECISER** que les IRVE précitées concernées par le transfert de compétence sont celles situées à proximité immédiate (accessibilité en moins de 5 mn à pied) :
 - d'un service public à vocation intercommunale ou d'un équipement touristique structurant
 - public
 - ou privé si sa fréquentation réelle annuelle est supérieure à 10 000 personnes au moment de l'installation de l'IRVE
 - d'un ensemble comprenant un minimum de 50 équipements ou services à la population recensés par l'INSEE dans sa Base Permanente des Equipements (commerces, services, santé, action sociale, enseignement, sport-loisir, transport et tourisme) au moment de l'installation de l'IRVE (l'accessibilité en moins de 5 mn à pied s'entend pour chacun des équipements ou services concernés) ;
- * **de CHARGER** le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Suivent les signatures de tous les membres présents :